Image not found or type unknown

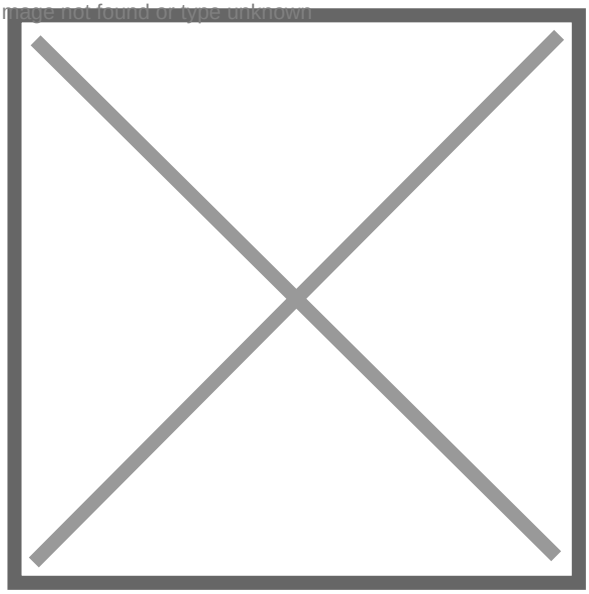

# revalorisation de la pension allimentaire

Par **DOS SANTOS fernand**, le **26/02/2010** à **01:31**

Bonjour,
je gagne 2360e par mois charges fixes 1910e au mois j'ai 2 enfants d'une autre union mon épouse est mére au foyer touche 300e de la caf pour nos enfants a l epoque le tribunal me denande de verser 185eurs pour mon fils issu de ma premiere union mes charges n'etaient pas aussi lourdes auparavant et je n'avais qu un enfant. je n ai pas les moyens de prendre un avocat car il me reste un montant inferieur a 450euros pour manger quelles sont les demarches a suivre pour que l on puisse reviser le montant de la pension 187e versée actuellement .merci de votre aide.

Par **utopie74**, le **28/02/2010** à **09:02**

si vous n'avez pas d'avocat ce sera cause perdu d'avance...les enfants passeront toujours en priorité, c'est ainsi la règle...
je suis également passé par la donc je peux en parler avec beaucoup de recul
bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés